

**PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
PREFECTURE  
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

-----  
**Commune de METZ EN COUTURE**

-----  
**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN  
PAR LA SOCIETE LES VENTS DU SUD ARTOIS SAS  
PETITIONNAIRE**  
-----

Par arrêté préfectoral du 6 août 2015, la Société LES VENTS DU SUD ARTOIS SAS, dont le siège social est 521, Boulevard du Président Hoover - « Le Polychrome » - 59800 LILLE, a été autorisée à exploiter un parc éolien dénommé « Parc éolien de l'Inter Deux Bos » sur le territoire de la commune de METZ EN COUTURE, pour lequel une enquête publique s'est déroulée du 7 avril 2015 au 11 mai 2015.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Un extrait de cet arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.

Cet arrêté est consultable, dans sa totalité, sur le site internet de la DREAL : [www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr) une copie est déposée aux archives de la Mairie de METZ EN COUTURE et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.